



Je voudrais savoir si une prime de licenciement rentre dans le bi

Par **alsudien_old**, le **17/06/2007** à **19:50**

je suis divorcé depuis mars 2007, en 2004 (avril) j'ai vendu mes parts sociales à mon frère (92000€, une partie de cette somme en prime de licenciement)

Cet argent est passé dans la caisse du couple à l'époque

J'avais un contrat de mariage (communauté de bien réduite aux acquès)

Aujourd'hui je voudrais récupérer cette somme de mon ex femme, ai je droit à la totalité ou seulement à la part prime de licenciement?

Nota: tous les biens ne sont pas encore liquidés.

Merci